

13978/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 08 novembre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 08 novembre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Nomination de Mme Hanneke VAN DEN BOUT, membre titulaire pour les
Pays-Bas, en remplacement de Mme Heidi BOUSSEN, démissionnaire

E 17218

Bruxelles, le 26 octobre 2022
(OR. en)

13978/22

SOC 582
EMPL 399
SAN 575

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Nomination de M ^{me} Hanneke VAN DEN BOUT, membre titulaire pour les Pays-Bas, en remplacement de M ^{me} Heidi BOUSSEN, démissionnaire

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Heidi BOUSSEN, membre titulaire du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour les Pays-Bas).
2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01¹, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement néerlandais a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2025:

M^{me} Hanneke VAN DEN BOUT
Ministère des affaires sociales et de l'emploi
Parnassusplein 5
2511 VX The Hague
The Netherlands
P.O. Box 90801
2509 LV The Hague
The Netherlands
Tél. + 31 6 48 58 99 45
Courriel: JvdBout@minszv.nl

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- (a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail; et
 - (b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

Projet de DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre titulaire
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003² relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 février 2022³, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2025.
- (2) Un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Heidi BOUSSEN.
- (3) Le gouvernement néerlandais a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

³ JO C 92 du 25.2.2022, p. 1.

Article premier

M^{me} Hanneke VAN DEN BOUT est nommée membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail en remplacement de M^{me} Heidi BOUSSEN, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le...

Par le Conseil
Le président
